



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2022- 47

***Comité d'itinéraire de la Véloroute V80***  
**Arrêté portant désignation**

**Arrêté modificatif**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du président du Conseil départemental,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

*Arrête*

**Article 1<sup>er</sup>** - L'arrêté départemental n° A.D 2021-1682 est abrogé.

**Article 2** - Sont désignés pour représenter le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne *au sein du Comité d'itinéraire de la véloroute V80,*

Titulaire : Mme Anne IUS, Vice-présidente du Conseil départemental.

Suppléant : M. Emmanuel CROS, Vice-président du Conseil départemental.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

**Article 5** – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,

Le 11 JAN. 2022

Le Président,

**Michel WEILL**